



Les Maraîchers du Vouan

Contrat d'engagement mutuel

Panier de légumes 2023

Modalités

-----ENTRE L'AMAPIEN-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE MARAÎCHER-----

Les Maraîchers du Vouan
Marie-Ange Bosson et Guillaume Lelong

www.lesmaraichersdouvouan.fr

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de panier, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de paniers de légumes bio cultivés sur les hauteurs de **Viuz-en-Sallaz et à Peillonex**. une trentaine d'espèces de légumes dans un environnement préservé, les pratiques de culture sont inspirées de la permaculture et du maraîchage sur sol vivant. Le potager vivant fait **le choix d'utiliser principalement des variétés anciennes, riches en goût et à grande valeur nutritive**.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré **pour une saison de 8-9 mois**.

La date de début du contrat, dépendante des conditions météo, devrait avoir lieu courant mai - début juin.

Le contrat se termine quand la valeur du contrat aura été distribuée au cours des distributions hebdomadaires, mais au plus tard après **36 distributions**.

Le planning des distributions prévues, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>. Les distributions sont hebdomadaires **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), le mardi de **18h00 à 19h30**. L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives, comme pendant les épisodes Covid des années 2020 ou 2021.

FORMULES

Le contrat est souscrit pour un nombre entier de paniers, soit 1 ou 2 ou 3... paniers. Les demi paniers ne sont pas possibles.

Le coût d'un panier est de 600 € pour la saison. La valeur moyenne d'un panier est d'environ 17 €
N'hésitez pas à participer à la vie du Jardin, notamment par des ateliers organisés régulièrement durant la saison et lors des préparations à la distribution. Vous y serez invité par des emails/ sms ou par le canal d'information d'AMAPORTEE.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le premier chèque demandé(mars) est essentiel, pour l'exploitation, afin de couvrir les besoins de trésorerie de début de saison. Plus de 50 % des dépenses de la saison sont déjà engagés en mars pour la production.

Indiquez votre choix pour l'échelonnement des paiements, et les montants par chèque en fonction de votre nombre de paniers.

Pour 1 panier ->	Acompte de mars (A)	Montants suivants de chacun (B)	Indiquez le Nombre paniers (C)	Total acompte de mars = Ax C	Montants totaux suivants de = BxC
paiement du montant total en une fois	600 €				
paiement en 3 chèques encaissés en mars, juillet, octobre	200 €	200 €			
paiement en 5 chèques encaissés en mars, mai, juillet, septembre, novembre	200 €	100 €			

Ceci n'est qu'un document présentant les modalités

du Contrat d'engagement mutuel Panier de légumes 2023 avec les Maraîchers du Vouan

Le nombre de contrats est limité par la capacité de production de nos 2 maraîchers.

Aussi, à partir du moment où vous décidez de souscrire un contrat légumes 2023, envoyez-nous, par email à association.amaportee@gmail.com, une demande de souscription Panier légumes 2023 avec votre Nom-Prénom, nombre de paniers désiré

En retour, nous vous indiquerons si la souscription est possible et, si c'est le cas, nous y joindrons le contrat à signer.

Ce contrat devra être retourné rapidement à Amaportée, signé et accompagné du règlement, à l'adresse mentionnée tout à la fin du contrat.